



Procès-verbal de l'élection

Contrat n° /

de la commission de prévoyance du personnel (CPP)

Employeur Nom et localité

.....
 Première élection Election complémentaire Nouvelle élection

au

Représentants de l'employeur L'employeur a désigné pour le représenter à la commission de prévoyance du personnel:

Nom	Prénom	Signature
.....
.....
.....

Représentants des salariés Les salariés ont nommé pour les représenter à la commission de prévoyance du personnel:

Nom	Prénom	Signature
.....
.....
.....

Peuvent être représentants des salariés les salariés qui ne sont pas membres du Directoire de l'entreprise et qui ne participent pas à des prises de position ou de décision importantes.

Président La commission de prévoyance du personnel a nommé comme président:

Nom	Prénom
.....

Le président est élu parmi les représentants de l'employeur ou parmi ceux des salariés, à tour de rôle, pour une durée de 4 ans. Il est possible de déroger au principe d'alternance de la présidence si tous les membres de la commission de prévoyance du personnel donnent leur accord. (voir précision)

Election Les membres de la commission de prévoyance du personnel ont été élus selon les dispositions du règlement d'organisation.

Précision - **Acte de fondation** → commission de prévoyance du personnel (CPP)
- **Règlement d'organisation** → constitution
- **Y a-t-il dans votre entreprise des personnes intéressées par un siège au Conseil de fondation?** → Votre conseiller clientèle AXA vous fournira de plus amples informations.

Remarques

Signature Date Signature de l'employeur